

CONFERENCE DE PRESSE CST/ARC-EN-CIEL DU 11 MAI 2013

RELATIVE AU DECES DE YAKANOU ETIENNE ARBITRAIREMMENT DETENU

DANS L'AFFAIRE DE L'INCENDIE DU GRAND MARCHÉ DE LOMÉ

DECLARATION LIMINAIRE

Nous avons appris avec une profonde indignation, le décès d'Etienne YAKANOU, membre de l'ANC, président de la sous-section Avé-Maria et membre du bureau fédéral du Golfe, arbitrairement détenu à la gendarmerie de Lomé, dans l'affaire de l'incendie du grand marché de Lomé.

Monsieur YAKANOU a été interpellé en janvier 2013, détenu au secret à la brigade de gendarmerie du port autonome de Lomé où il a subi des sévices corporels et d'autres traitements inhumains et dégradants, avant d'être transféré à l'annexe du camp gendarmerie dénommé « réserve ».

Le jeudi 09 mai 2013, M. YAKANOU gravement souffrant a demandé, maintes fois à recevoir des soins. Son épouse a amené le vendredi matin, une infirmière de la famille au lieu de détention pour lui administrer des soins mais, les gendarmes s'y sont opposés.

Face à ce refus, Mme YAKANOU a informé Me Isabelle AMEGANVI qui à son tour, a immédiatement alerté le Procureur de République vers 9h. Le Procureur de la République a promis prendre les dispositions nécessaires pour qu'il reçoive les soins.

C'est vers 11h30 qu'Etienne YAKANOU a été transféré à l'infirmerie du camp de la gendarmerie nationale alors que, son état de santé nécessite qu'il reçoive des soins intensifs, dans un centre approprié. A l'infirmerie du camp gendarmerie, il a reçu une perfusion dont la composition nous est inconnue, puisque les infirmiers ont refusé de répondre aux interrogations des membres de la famille sur la nature du produit.

Malgré la dégradation évidente de son état de santé et ses crises manifestes, il a été privé des soins appropriés par le refus de la transférer dans un centre de soins adéquats. Ce n'est qu'après 18h que son transfert au CHU de Tokoin fut décidé.

Malheureusement, il rendit l'âme au cours de son évacuation, avant même son arrivée au CHU de Tokoin. Il résulte de cette situation :

- une violation du droit à recevoir des soins médicaux ;
- une violation droit de se faire examiner par le médecin de son choix ;
- une violation du droit des prévenus ;
- une non assistance à personne en danger ayant entraîné la mort ;

Le Collectif « SAUVONS LE TOGO » et la Coalition ARC-EN-CIEL élèvent une vive protestation contre cet acte de barbarie et exigent que les responsabilités soient clairement établies dans cet évènement tragique en vue des suites judiciaires. Plusieurs des détenus sont actuellement malades, dont Alphonse KPOGO hospitalisé et Jean EKLOU qui a subi une intervention chirurgicale. Le Collectif « SAUVONS LE TOGO » et la Coalition ARC-EN-CIEL exigent la libération immédiate de tous les détenus.

Fait à Lomé, 11 mai le 2013

Pour le Collectif « SAUVONS LE TOGO »
SIGNE

Me Ata Messan Zeus AJAVON
Coordinateur

Pour la Coalition ARC-EN-CIEL
SIGNE

Mme Brigitte Kafui ADJAMAGBO JOHNSON
Présidente, Coordinateur Général